



LUMI VILLE

le salon international de l'éclairage public,
éclairage extérieur et de la mise en lumière

RECYLUM FAIT SALON AUPRES DES COLLECTIVITES

Du 26 au 28 mai, Récyllum participe à Lumiville, le salon international de l'éclairage public. C'est l'occasion pour l'éco-organisme de faire le point sur sa collaboration avec les collectivités locales et de mettre en lumière les solutions mises à leur disposition pour la collecte et le recyclage des lampes usagées.

Récyllum, partenaire des collectivités locales

En ce qui concerne les lampes d'éclairage extérieur mais aussi l'éclairage intérieur des bâtiments publics ou administratifs, les collectivités locales peuvent bénéficier d'une solution de recyclage gratuite grâce à l'éco-contribution (0,15 € HT) payée sur l'achat de toute lampe neuve.

4 solutions de collecte pour l'éclairage public

Récyllum mène actuellement une campagne d'information¹ auprès des services techniques publics afin de leur présenter les solutions les mieux adaptées à leurs besoins :

- **Faire appel à Récyllum qui se chargera de l'enlèvement des lampes gratuitement** (sous certaines conditions de volume) : 196 services techniques de ville sont sous convention Récyllum.
- **Déposer gratuitement les lampes chez leur fournisseur** : 1650 grossistes sont aujourd'hui points de collecte Récyllum.
- **Les faire enlever par un installateur de maintenance** : 650 sont devenus points de collecte Récyllum.
- **Mutualiser la collecte avec celles des habitants en déposant les lampes dans une déchèterie communale** : plus de 3 400 déchèteries, sont sous contrat ou desservies par l'intermédiaire de collecteurs de déchets.



Photothèque SPIE

¹Opération menée dans le cadre de la circulaire relative à l'exemplarité de l'État signée par le Premier Ministre le 3 décembre dernier suite aux engagements pris lors du Grenelle Environnement.

Récyllum à Lumiville

Récyllum présentera l'ensemble de ses services aux collectivités locales du 26 au 28 mai sur le **stand N°66 – allée J – hall 84**

L'essentiel du recyclage des lampes usagées

- ✓ Les lampes qui doivent être recyclées (tubes fluorescents, lampes fluocompactes, à vapeur de mercure, à iodures métalliques, etc.) portent le symbole « poubelle barrée ».
- ✓ Les lampes doivent être recyclées car elles contiennent de faibles quantités de mercure (0,005% du poids d'une lampe).
- ✓ Plus de 90% du poids des lampes sont recyclés (verre, métaux).
- ✓ Les lampes peuvent être rapportées chez un distributeur ou en déchèterie. Elles peuvent aussi être collectées directement par Récyllum, un collecteur de déchets ou un installateur électricien.



Contacts presse

Récyllum, Anne Esnault • Tél. : 01 56 28 95 16 • aesnault@recylum.com
Comme Une Image, Sophie Leudière • Tél. : 01 39 85 21 64 • sophie@commeuneimage.fr

Récyllum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser leur collecte et leur recyclage. Il a également une mission d'information des professionnels et des particuliers. Pour en savoir plus : www.recylum.com (site pro) ou www.malampe.org (site grand public) – 0810 001 777 (prix d'un appel local).

